



République Française
Département de Loir-et-Cher
Commune de Chailles

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 20 mars 2026

Le 20 mars 2026 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Chailles, également convoqué par Monsieur Florent MARMAGNE, Maire sortant, s'est réuni en mairie de Chailles, en séance spéciale « élections », sous la Présidence de Monsieur Florent MARMAGNE, Maire.

Etaient présents :

Mme Mathilde BIGOT, M. Philippe BOULAY, M. Patrick CHATENIER, M. Alexandre COUQUET, Mme Carole COUSIN, M. Eric COUSIN, M. Bruno FABA BELTRAN, M. Romain GAUDELAS, Mme Valérie GAUDELAS, Mme Amandine GRANET, Mme Alexandrine LASSERON, Mme Nathalie LELARGE, Mme Vanessa MAHEU, M. Florent MARMAGNE, M. Benoît MOREL, M. Olivier NUFFER, Mme Valérie NUFFER, M. Laurent PETIT, M. Nicolas PETRAULT, Mme Petra STROINSKI, Mme Isabelle VIEVILLE, Mme Blandine WERLING-FLEURY.

DATE DE LA CONVOCATION

16 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE

16 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 22

Etaient absents représentés :

M. Christophe PORCHER a donné pouvoir à M. Olivier NUFFER.

Etait excusé :

NEANT.

Etait absent :

NEANT.

Secrétaire de séance : Mme MAHEU Vanessa

DEL N°041 032 019 / 2026 – 5.2

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Détermination du nombre d'adjoints au Maire

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-2 à L.2122-12,
Vu la délibération n°041 032 018 / 2026 – 5.1 du 20 mars 2026 relative à l'élection du Maire,
Vu les votes : POUR : 23, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

*Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à y siéger,
Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,*

Décide

Article unique : d'approuver la création de 06 postes d'adjoints au Maire de la Commune de Chailles.

Pour extrait certifié conforme
Chailles, le 20 mars 2026

La Secrétaire de séance,

Vanessa MAHEU

Le Maire,



Florent MARMAGNE